

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 38

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES


30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A PROPOS DE L'INAUGURATION DU PALAIS DE JUSTICE A MON-REPOS

Souvenir.

 N a donc inauguré, lundi dernier, le nouveau palais du Tribunal fédéral, à Mon-Repos. La cérémonie a été toute simple : des discours, des chœurs, un banquet.

Il en fut bien autrement il y a quarante et un an, en 1886, lors de l'inauguration du palais de Montbenon, que vient de quitter notre Haute Cour de justice. Quel branle-bas. La ville était superbement parée : drapeaux, guirlandes, arcs-de-triomphe, verdure étaient partout à profusion. Il y eut un cortège, dans lequel on remarquait des délégations du gouvernement fédéral et de presque tous les gouvernements cantonaux. Chacune de ces délégations était précédée d'un huissier en costume de cérémonie. Le cortège partit de la Riponne pour se rendre à Montbenon. Le banquet officiel eut lieu à l'hôtel Beau-Rivage, tandis que les huissiers festoyaient à l'hôtel d'Angleterre, tout voisin. Le soir, brillante illumination de la ville.

Pourquoi tout cela ? demanderez-vous. Ah ! voilà, il faut savoir.

Tout d'abord, lorsqu'il s'agit, aux Chambres fédérales, de désigner le siège du Tribunal fédéral, qui venait d'être institué en autorité permanente, il y eut compétition. Berne, Lucerne et Lausanne étaient sur les rangs. Berne avait déjà le pouvoir politique et administratif, ainsi que la fosse aux ours. Lucerne était en Suisse allemande, or il convenait d'accorder aussi à la Suisse romande sa juste part de la manne fédérale. Lucerne, du reste, a reçu depuis, à titre de compensation, le siège du Tribunal des assurances. Donc, Lausanne l'emporta, mais ça n'avait pas été tout seul.

Les neuf juges qui composaient alors notre Haute Cour de justice arrivèrent à Lausanne. Il fallut les loger, en attendant la construction d'un palais, prévu dans la convention qui octroyait à la capitale vaudoise le siège du Tribunal. On aménagea de façon très convenable l'ancien Casino, aujourd'hui démolé, et qui était situé au sommet de l'avenue du Théâtre. Oh ! le quartier a dès lors bien changé d'aspect. On ne s'y reconnaît plus.

Mais le Casino n'était qu'un logement provisoire. Il fallait songer au palais, d'autant plus qu'on entrevoyait déjà une sensible augmentation du nombre des juges. C'est alors que commença, au Conseil communal, une interminable discussion au sujet de l'emplacement du nouvel édifice. Tous les quartiers de la ville y passèrent. En fin de compte, on se décida pour l'esplanade inférieure de Montbenon, car il y avait alors une terrasse supérieure, maintenant rouverte au niveau de l'inférieure. Le niveau de cette terrasse supérieure était celui du chemin qui longe les immeubles de Riant-Site A et B.

Le choix de Montbenon ne laissa pas que de provoquer de vives oppositions. Plusieurs Lausannois n'acceptaient pas qu'on les privât de leur traditionnelle place de fête, à laquelle se rattachaient tant de souvenirs, historiques et autres. Lors d'une Fête fédérale de gymnastique, dernière manifestation qui eut lieu à Montbenon,

des tables étaient placées à l'entrée de la promenade, sur lesquelles étaient des pétitions de protestation qu'on invitait tous les passants à signer. On signait en masse, mais un très grand nombre de signatures durent être annulées ; c'étaient des signatures d'enfants, d'étrangers ou de personnes ne jouissant pas de leurs droits civiques.


Le choix de Montbenon fut définitivement maintenu et l'on y construisit l'élégant édifice que l'autorité judiciaire fédérale vient, en vertu d'une convention, de céder à la justice cantonale, de district et de cercle, qui sera ainsi logée de façon plus digne d'elle.

Tout va bien qui finit bien !

J. M.



LE NOUVEAU PALAIS FÉDÉRAL

 N a inauguré, à Lausanne, le 12 septembre, le nouveau Palais fédéral, celui de Mon-Repos, qui remplace celui de Montbenon. L'inauguration de ce dernier, le 21 septembre 1886, avait été marquée par de grandes réjouissances. Lausanne avait été en fête. Nos lecteurs liront avec plaisir la relation parue à cette époque dans le *Conteur*. Nous en donnons les passages principaux.

L'abbâyi dâi dzuzdo.

Lo demâ 21 de setteimbroy de l'an 1886, tot remoavê pè Lozena. Lè dzeims s'étiout revou du lo matin, lè canons ronelliâvont, lè cliotsès de la granta cathédrala et cliâo de St-François, senaillivont à tire-la-rigot ; lè z'einfants dâi z'écoulés avioent condzi et lè régents assebin ; lo recèviâo fasâi crédit à ti cliâo que devèssont lè z'impou.

C'est que c'étaï l'abbâyi dâo Tribunat fédéral, et que lo syndiquo de Lozena devèssâi bailli de bounan à cliâo de pè Berna cliâo balla carrêe que l'ont fé su Monbènon et lè dou lions assebin, et c'étaï 'na fête po tot lo veladzo. Oro, vouâique coumeint l'affèrè s'est passâ :

Dza du lo delon dâo djonno, à cein qu'on m'a de, l'ont fé remèssi dévont totè lè maisons, pè rappo que l'est arrevâ dâi bordzâi de ti lè cantons, et que n'étaï pas dâi pétaquins, mâ dâi z'homme d'autorità et de grand renom per tsi leu, et ne s'agessâi pas que sè baillèyont dâi betcet contrè la coffiâ et lè z'écovirès. L'ont garni lè fenêtrès de drapeaux, de guidons, de verro po lumignon et de falots ein papâi de totè couleu, rionds coumeint dâi tiudrès âo bin allondzi coumeint dâi toulons, et que sè poivont ti regregni ; et l'ont met ein travaï dâi tsemins, deïn la vela, mâ on bocon hiaut, dâi tsainès d'ougnon ein mossa, garniès de rouzès ein papâi et d'enseignès que poivent servi de falots âotrè la né. Pè pliaçe lâi avâi dâi bossons de sapins qu'on sè sarâi cru âo bou dâo Resou, et vai lè premirès maisons de cauquies tserrâirès, l'avioent fé dâi z'espèces de portès de grandze, totès couvertès

dè brantsès de dé, de drapeaux, de liberté-patrie, de boquiets et mémameint de potrés. L'avioent étâ aguclhi âo fin coutset de la cathédrala dâi drapeaux que fasâi galé vairè prevolâ pè lo dzoran, et l'eïn avioent onco met su l z'autrès z'églisè et pertot iô y'avâi on bet de bécllire que s'approtsivè dâi niolès. Enfin quiet ! l'avioent vetu la vela de Lozena, et tot étâi tant bin einvouâ que lè femès étioent catsi, que n'eïn n'é pas pi vu on rebat.

Adon, quand tot a étâ pret, don lo demâ, sont z'u du lo matin pè contrè tsi Bize po fèrè la parârda, et à n'hâora mein on quart, âo picolon, onna débordenaie de canon a fé coumandâ arche ! a cé que menâvè la beinda et l'ont modâ âo son de la musica et dâi cliotsès, ein passeint eintrémi dou mouretès de fennès, d'einfants et d'homme. Cein étâi onco prâo bio, et portant se n'avâi étâ la musica et lè valottets vetus ein sordâ qu'allâvont lè premi, on arâi djurâ on grand enterrâ, po cein que seimbliâvont quasu ti fèrè la potta et que tracivont râi coumeint dâi z'hallebardès, sein derè atsivo à nion. L'étiout ti vetus tot de nâi du lè pi à la teta, lè z'ons avoué dâi vestès à pantets et lè z'autro avoué dâi z'anglaisès, et qu'avioent 'na cocarda rodze à n'on demi pouce ein dézo de la premirè botenire de gautse, ein amont, et quasu ti on grand tsapé. Te possiblo ! ein avâi-te de cliâo grands tsapés de coumenion !

Tandi que tracivont avau, pè la vela, on outra parârda, fédérala, s'einvouâvè pè Derrai-Bor, et quand lè noustro sont arrevâ lè, sè sont appondus à la fédérala po allâ su Monbènon.

On sè sarâi cru à l'abbâyi de Malapalud, dâo tant que y'avâi de drapeaux et de boquiets, et l'ont passâ decoutè l'église qu'est vai lo Bazâ, iô y'avâi atant de mondo qu'à 'na faire de Tolotsena, po lè vairè.

Lè canons zonnâvont de pe balla, lè cliotsès ne botsivont pas, et trâi beindès de musicâirès, avoué trâi zonna-na turlututâvont po fèrè martsî âo pas clia parârda justicière. Stu coup, lè fasâi galé vairè, kâ l'étiout ti einvouâ pè plotons avoué on espèce de colonet à la vilhie mouda po coumandâ tsaquie ploton.

Ora, vouâique coumeint s'étiout met ein reing : Lâi avâi d'aboo, po coumeinci, lè mémo petits valottets vetus ein sordâ, derrâi 'na musica iô dâi petits bouébo djuivont dâi vretabliès trompettès dzaunès, et drâi après clia jeunesse, la trompettèri dâi pompiers et lo Conset fédérat, que ma fâi, respet ! kâ c'est dâi z'homme qu'on ein vai pas ti lè dzo, et quand bin sont tot coumeint lè z'autro, mè fasâi pliès de lè vairè deïn noutron canton de Vaud. Après, vegnâi lè z'ambassadeu ; poui lo Tribunat fédéral, que lè nâo dzuzdo et lè greffiers ne sè cheintont pas de dzouie de cein que l'allâvont remoâ et que l'étaï por leu qu'on fasâi tot cé tire-bas ; assebin, lè faillâi vairè traci ! Après cein, y'avâi lo comité dâo Conset nationat, cé dâo Conset dâi z'Etats et noutrè conseillers. Après, c'étaï 'na beinda que l'étaï dâi régents, d'avocats et cauquies hiaut pliaci fédéraux.

L'est qui iô finessâi la fédérala, après quiet la musica qu'on lâi dit « à ploumets », sè sont venus appondrè. C'étaï d'aboo lè grandz conseillers de Lozena avoué cein que lâi diout lo

bureau d'ao Grand Conset, que c'est lè conseillers que sè metton à 'na tablia dévant lo Président. Pouï noutron Conset d'Etat, avoué lè z'hussiers vetus vert et blanc, que portavont à bré teindu on petit tuteu qu'on plantè deim lè pots à boquiets ; après vegnâ lo Tribunal cantonat et ti lè dzudzo et assesseu dè pè Lozena, pouï la Municipalità et lo syndiquo. Enfin vegnâ lo Conset comunat dè pè Lozena.

Arrevâ su Monbénon, l'ont teindu dâi cordès, que lè dzeins ne pouéssont pas veni fourrâ l'ao naz trâo prés. Adon lo syndiquo dè Lozena est montâ su cliâo grands z'égras ein pierre dè taille, que sont dévant la maison, et après avâi trait son tsapé, l'ao z'a débliottâ, sein quequelhi, on discou âo tot fin.

Après cein, on conseiller fédérou, que l'est noutron monsu Retsenet, dè pè Ste-Fourin, a bin remachâ âo nom dè la Suisse et a de que ma fâi respect po la municipalità et la coumouna.

Quand lè dzeins ont z'u criâ bravô, ti cliâo monsus sont eintrâ dedein. Lo Président dè noutron Conset d'Etat a de cauquies boumés parolés à cliâo dzudzo ein l'ao soiteint ti lè bounheu possiblo per tsî no, et l'ont botsi la tenâblia por allâ sè repètrè âo grand cabaret d'Outsy.

Après cé banquet iô l'ao z'u dâi tant bio discou, sont z'u su lo bateau à vapeu, iô dévessont dansi. Mâ fâi l'ao sè sont amusâ què dâi scierciers à tsantâ et à sè contâ dâi gandoisès. Lè z'ons dansivont lo picoulet, lè z'autro dâi mouferinès et cé Dézalâi lè z'avâi ti fé frères compagnons. kâ lè ristous et lè radicaux s'embrassivont; dâi conseillers comunau dè Lozena fasont chemolite avoué la cousenièra d'ao bateau à vapeu. Enfin quiet ! c'étaï l'abbâyi dâi dzudzo !

Quand sont redècheindu su lo pliantsi âi vatsès, y'ein a que trovâvont la pliace d'Outsy bin granta, et que tsersivont lè mourets.

LES PÊCHES DU ROI



OICI une anecdote historique qui mérite d'être contée :

Un matin, Saturnin, jardinier de Louis XVIII, confie à son fils, gamin déluré, deux pêches magnifiques, de l'espèce de Montreuil, dessert attendu du roi.

L'enfant met soigneusement les fruits dans un petit panier et les porte à Sa Majesté.

A la vue de ces deux pêches sans pareilles, Louis XVIII prend le panier, fait asseoir l'enfant et séance tenant savoure avec délice la plus belle des deux pêches.

— Petit, lui dit le roi, tu me plais. Prends cette seconde pêche et mange-là...

— Avec plaisir, fait le gamin ravi.

Et tirant de sa poche un couteau rustique, il se met à peler délicatement le fruit que le roi lui a donné...

— Malheureux ! s'écria Louis XVIII en saisissant de sa main gonflée par la goutte la main de l'enfant. Tu ne sais donc pas, petit sot, qu'une pêche ne se pèle jamais !

— Je vais vous dire, répond tranquillement le jeune Saturnin. En route, j'ai laissé tomber mon petit panier en cueillant des mûres et les pêches ont roulé dans le crottin...

L'an 1927 est favorable à la pêche, faites-en de la confiture, de la compote, préparez-en à l'eau-de-vie et terminons cette chronique par ce petit fait amusant qu'un abonné nous adresse :

A table, la maman donne une pêche au petit Gabriel en lui disant :

— Allons ! partage-la en bon frère, avec ta sœur.

— Comment fait-on, maman, pour partager en bon frère ?

— On lui donne la plus grosse part.

Alors, Gabriel, passant la pêche à sa petite sœur :

— Tiens ! partage alors, toi, veux-tu ?

A l'école. — Qu'as-tu appris, ce matin, à l'école ?

— J'ai appris le féminin. « Maman » est féminin.

— Et toi ?

— Masculin.

— Et ton papa ?

— Singulier. C'est maman qui l'a dit.

ROSES DE MON JARDIN

Roses de mon jardin,
Que vous êtes jolies !
Votre grâce accomplie
A, dans mon cœur, soudain
Fait luire une embellie !
Roses de mon jardin,
Que vous êtes jolies !

O, reines de beauté,
Si chastement aimées !
Votre haleine embaumée,
Offrande de l'été,
Parfume la ramée !
O, reines de beauté,
Si chastement aimées !...

Je vous cueille en chemin
Avec joie et tendresse !
O fleurs enchantées
D'or pur et de carmin
Que mon regard caresse !
Je vous cueille en chemin
Avec joie et tendresse !

Roses, fleurs de soleil
Ont l'épine acérée !...
Leur piqûre avérée
Dans ma chair en éveillé
Laisse trace pourprée !...
Roses, fleurs de soleil
Ont l'épine acérée !

Louise Chatelan-Roulet.

MODE ET TRADITION



N de nos confrères neuchâtelois : « La Feuille d'avis des Montagnes », publie l'intéressante lettre que voici :

Il y a quelques jours, le correspondant bernois d'un quotidien romand, écrivait à son journal un compte-rendu détaillé de la « Bärnfest » des 2 et 4 septembre dernier. Il y parlait notamment du grand cortège organisé à cet effet, dont il énumérait les différents groupes. Et il lançait ce trait malicieux qui semble avoir passé inaperçu : « Les Neuchâteloises, qui ont découvert depuis peu le costume neuchâtelois et se sont avisées qu'il était aussi pittoresque que gracieux, étaient venues nombreuses et ont été particulièrement applaudies... ! »

Il n'y avait là nulle flatterie. Le ton général de l'article écartait l'idée qu'il se pût agir d'une de ces vieilles et inusables formules que l'on emploie presque toujours en pareil cas et qui sont, en style journalistique, ce que le fard est pour les acteurs.

Cette petite phrase insidieuse n'aura pas manqué de faire sourire ceux qui l'auront lue. Pas longtemps, cependant, car, sans doute, quelques-uns d'entre eux se seront-ils demandé pourquoi nous avons si peu souvent l'occasion d'admirer ce costume neuchâtelois que d'aucuns affirment être « pittoresque » et « gracieux ».

Ce n'est pas d'hier, en effet, que date la controverse relative aux costumes nationaux. Malgré son apparence un peu puérole, la question a déjà fait couler beaucoup d'encre. Et rien, ni personne n'y a encore apporté de solution. Depuis plusieurs années, chacun s'accorde, avec un ensemble touchant, à trouver que l'on néglige par trop le costume national et que l'on devrait bien lui rendre la place à laquelle il a droit. Mais, sitôt qu'il s'agit de passer des paroles aux actes, les bonnes volontés se dispersent comme par enchantement et il ne reste plus que quelques comparaisons dont les efforts, pourtant méritoires, sont insuffisants. Le fait se renouvelle pareillement dans les cantons voisins où les feuilles régionalistes se font à intervalles assez réguliers les échos de plaintes des défenseurs de tradition et de coutumes.

Est-ce à dire que l'on ne fait rien nulle part pour la renaissance du costume national ? Certes non. Il existe un peu partout des associations féminines dont le but est de remettre en honneur dans les différentes régions de notre pays, le port du costume. Mais, à part quelques rares ex-

ceptions, ces associations se heurtent à la force d'inertie. Notre siècle, qui a consacré le règne de l'uniformité, ne semble pas disposé à favoriser favorablement les velléités de fantaisie qui se manifestent de temps à autre. Au surplus, les femmes qui acceptent si volontiers l'esclavage de la mode, ferment les yeux devant tout ce qui n'est pas édicté par elle. Que cette reine incontestée prévoie pour la saison prochaine le bonnet de dentelle et le fichu sombre, aussitôt toutes les femmes de la plus riche à la plus pauvre, de la plus jolie à la moins avantagée porteront le vêtement cher à nos anciens. Ceux qui font métier de lancer les usages y viendront peut-être un jour. Mais si nous attendons jusque-là...

Par ailleurs, la renaissance du costume national, si elle se manifeste vraiment, ne doit pas être le fait d'un engouement passager, mais doit avoir des racines plus profondes. Pour cela...

Pour cela, il y a peu de choses à faire. Mais il faut les faire bien.

Et tout d'abord, il convient de dire, que l'on n'envisage nulle part que le costume national puisse renaître définitivement et être considéré comme un vêtement journalier. Son caractère ne s'accorde plus avec notre époque trop brutalement affirmée et, il constituerait un anachronisme trop manifeste pour être durable. Certains de ses défenseurs n'ont pas craint d'affirmer — et affirment encore — que l'on pourrait peut-être le mettre au goût du jour pour faciliter sa renaissance.

Non. Cent fois non.

Une mise au goût du jour lui enlèverait inévitablement son cachet essentiel et irait certainement à l'encontre du résultat espéré. Encore une fois, non...

Ce que l'on veut, ce à quoi il faut arriver, c'est que le costume national reprenne la place à laquelle il a droit dans nos fêtes et dans nos manifestations, et soit une tradition et non plus une curiosité, comme c'est trop souvent le cas ; c'est que les Suissesses, qu'elles soient de la montagne ou de la plaine, qu'elles soient jeunes ou vieilles, aient toutes, dans leur armoire, les atours nationaux comme chaque homme a son uniforme.

Pour cela, nulle propagande ne doit être négligée. Que l'on organise des « journées du costume ». Que l'on fasse des concours. Que les associations diverses redoublent d'efforts. Alors seulement nous aurons renoué ce lien qui nous rattache encore au passé et qui est indispensable à un pays comme le nôtre.

Y parviendra-t-on ?

Sans doute, avec de la patience. Il y a trop longtemps que l'on ergote à ce sujet pour que l'on n'arrive pas à un résultat quelconque.

F. G.

UNE ORTHOGRAPHE BIEN COMPRISE



OYON du « Cheval Blanc » était un homme qui avait de l'ordre dans ses affaires, qui voulait que chaque chose soit à sa place afin qu'on ne confonde pas ci avec ça, à seule fin de s'éviter des embêtements et de se compliquer l'existence.

A l'école, il était de ceux qui se maintenaient dans la seconde moitié en allant contre la queue, mais comme il est prouvé que ce n'est pas toujours ceux qui se sont trouvés dans la première, qui ont le mieux guidé leur vie, il menait la sienne rondement tant au point de vue commercial que moral.

C'était un bon citoyen, un point c'est tout.

Un jour qu'il était en compagnie d'un vieil ami et que la discussion avait évolué sur des questions de famille, d'intérêt, etc., il en vint à dire qu'il ne comprenait pas les gens qui donnaient à leurs enfants, quand il y en avait plusieurs, des prénoms commençant par la même lettre. Dans les questions de partage, c'était, à son avis, le seul moyen de ne pas s'y reconnaître. Ainsi, lui, il avait trois garçons qu'il avait baptisés : le premier Emile, le second Ugène et le troisième Arnest.

Chamot.